



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

20 Mai, 2021

Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

Le très honorable Justin Trudeau,

Nous vous écrivons en tant que groupe de parlementaires, dont font partie 24 députés et deux sénateurs, travaillant ensemble dans le cadre d'un engagement commun et non partisan pour la paix au Moyen-Orient. En tant que Groupe d'amitié parlementaire Canada-Palestine, notre objectif consiste à promouvoir la reconnaissance et la protection des droits de la personne pour le peuple palestinien. Des parlementaires de l'extérieur du Groupe d'amitié se joignent également à nous.

Nous vous écrivons suite à l'annonce d'un cessez-le-feu entre les parties au Moyen-Orient. Nous observons de près ce cessez-le-feu et espérons qu'il sera respecté afin d'éviter la perte de vies civiles.

De toute évidence, il ne peut y avoir de solution à deux États si les colonies illégalement implantées continuent de s'étendre d'année en année et s'il n'y a pas de territoire pour les Palestiniens. L'aggravation actuelle de la crise, qui risque sérieusement d'exacerber le conflit, nous incite à vous écrire.

Nous partageons les points de vue exprimés par les rapporteurs spéciaux de l'ONU dans leur déclaration du 11 mai 2021, en annexe.

Le Canada ne peut plus ignorer les multiples violations des droits des Palestiniens par le gouvernement israélien. Le Canada doit aller au-delà des déclarations faisant état de préoccupations et travailler avec la communauté internationale pour condamner les expulsions forcées, la construction de colonies, le traitement inéquitable, les attaques contre des journalistes, ainsi que le bombardement d'installations humanitaires et médicales, et la mort de civils. Il doit aussi exiger que le droit international soit respecté.

Il est primordial que notre gouvernement condamne sur-le-champ l'occupation et les colonies illégalement implantées. Il n'y a pas de résolution possible des problèmes tant qu'Israël occupe les terres destinées à un État palestinien et déplace les résidents palestiniens pour les remplacer par des Israéliens.

Le Canada doit insister expressément pour qu'Israël respecte le droit international en cas de conflit. Après tout, la Convention de Genève s'applique aussi bien au droit canadien qu'au droit international.

Nous croyons également que le Canada peut contribuer de manière substantielle à la paix dans la région en proposant d'accueillir des pourparlers de paix. Pour être un intermédiaire crédible et sincère en ce moment crucial, il faudra parler clairement de l'essentiel, à savoir que le règlement de ce différend

demande des États israélien et palestinien sûrs, souverains et viables, vivant ensemble dans la paix et le respect mutuel.

Pour défendre les droits des Palestiniens, nous demandons au Canada d'utiliser les mêmes outils diplomatiques que ceux qu'il a utilisés pour condamner le comportement de la Chine dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang et pour sanctionner les responsables russes impliqués dans l'annexion de la Crimée.

Trop de vies innocentes ont été perdues, détruites et gâchées par cette grave injustice. Si la souffrance est grande en ce moment, il est aussi possible de prendre des mesures positives et d'opérer un changement constructif.

Nous exhortons le gouvernement à agir conformément aux valeurs, aux principes et aux obligations qui sont la pierre angulaire de notre pays et de la communauté internationale.

Merci,

Salma Zahid, chair
Député, Scarborough Centre

Mario Beaulieu, vice chair
Député, La Pointe-de-l'Île

Alexandre Boulerice, vice chair
Député, Rosemont—La Petite-Patrie

Paul Manly, vice chair
Député, Nanaimo-Ladysmith

Chandra Arya
Député, Nepean

Hon. Salma Atallahjan
Sénatrice, Ontario (Toronto)

Shaun Chen
Député, Scarborough Nord

Pam Damoff
Député, Oakville-Nord-Burlington

Sukh Daliwhal
Député, Surrey Newton

Don Davies
Député, Vancouver Kingsway

Leah Gazan
Député, Winnipeg-Centre

Majid Jowhari
Député, Richmond Hill

Iqra Khalid
Député, Mississauga-Erin Mills

Kamal Khera
Député, Brampton-Ouest

Adam van Koeverden
Député, Milton

Joël Lightbound
Député, Louis-Hébert

Elizabeth May
Député, Saanich-Gulf Islands

Soraya Martinez Ferrada
Député, Hochelaga

Lindsay Mathyssen
Député, London—Fanshawe

Yasmin Ratansi
Député, Don Valley-Est

Hon. Mohamed-Iqbal Ravalia
Sénateur, Terre-Neuve-et-Labrador

Ruby Sahota
Député, Brampton-Nord

Sonia Sidhu
Député, Brampton-Sud

Marwan Tabbara
Député, Kitchener-Sud—Hespeler

Lenore Zann
Député, Cumberland—Colchester

Patrick Weiler
Député, West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country

Annexe A

Le 11 mai 2021, un groupe d'éminents experts en droits de la personne a publié la déclaration suivante :

Les experts en droits de la personne des Nations Unies ont exprimé aujourd'hui leur vive inquiétude devant la répression violente qu'exerce Israël contre les manifestations à Jérusalem-Est et lui ont enjoint, en tant que puissance occupante, de lever immédiatement ses menaces d'expulsion visant des centaines de familles palestiniennes, dont les propriétés sont pourtant protégées par la loi.

« Rétablir le calme à Jérusalem est important, mais instaurer des conditions de justice et d'égalité dans la ville l'est encore plus », ont déclaré les experts. « Tant que les droits nationaux et individuels de la population palestinienne de Jérusalem seront systématiquement bafoués, il n'y aura ni calme à court terme ni paix à long terme. »

Des centaines de Palestiniens, ainsi que quelques policiers israéliens, ont été blessés lors des affrontements des derniers jours. Les experts ont exhorté Israël à faire preuve de retenue dans sa gestion des manifestations auxquelles participent les Palestiniens de Jérusalem, et à respecter les libertés de réunion, d'expression et de culte.

« Les récents affrontements au cours desquels les forces de police et de sécurité israéliennes se sont attaquées à de grandes foules de résidents et de fidèles palestiniens ont jeté de l'huile sur le feu. La riposte militaire aux manifestations civiles qui dénoncent les pratiques discriminatoires ne fait qu'attiser les dissensions sociales. Le respect des droits est la seule issue possible. »

Les expulsions en cours et les menaces d'expulsion visant des familles palestiniennes, principalement dans les quartiers de Sheikh Jarrah et Silwan à Jérusalem-Est, reposent sur deux lois israéliennes : celle sur la propriété des absents de 1950 et celle portant sur les questions juridiques et administratives de 1970. La loi de 1950 interdit aux Palestiniens de récupérer leurs propriétés perdues lors de la guerre de 1947-1949, tandis que la loi de 1970 permet aux Juifs israéliens de revendiquer à nouveau les propriétés perdues au cours de la même guerre. Les expulsions de familles palestiniennes au titre de ces lois se sont répétées à de nombreuses reprises au fil des ans, suscitant de profondes inquiétudes quant à l'impunité et à l'absence de reddition de comptes.

« Ces lois sont intrinsèquement discriminatoires, tant dans leur esprit que dans leur application, et elles violent les principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international en matière de droits de la personne », ont déclaré les experts. « Une puissance occupante ne peut confisquer la propriété privée appartenant à la population protégée, et doit respecter l'ensemble des lois existantes qui régissaient le territoire, sauf s'il est absolument nécessaire de les modifier. »

« Le transfert forcé de la population sous occupation est une grave violation de la quatrième Convention de Genève, qui contribue à l'environnement coercitif qui règne actuellement à Jérusalem-Est. De plus, ces expulsions violent le droit à un logement convenable – un droit humain fondamental en droit international. »

« Pour Israël, la bonne chose à faire serait de lever les menaces d'expulsion, de faire respecter les droits de propriété de ces familles palestiniennes et de régulariser leur statut juridique, et d'éliminer toute disposition discriminatoire de ses lois. »

L'État d'Israël a occupé Jérusalem-Est, ainsi que la Cisjordanie et Gaza, en 1967. Quelques semaines après la guerre de juin 1967, il a annexé Jérusalem-Est et certaines parties de la Cisjordanie. Au cours des 50 dernières années, il a construit 13 colonies, où vivent plus de 220 000 colons juifs, à Jérusalem-Est.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné à plusieurs reprises l'annexion de parties du territoire palestinien occupé et les colonies, qu'il considère comme nulles et non avenues au regard du droit international, et a exigé d'Israël qu'il annule ses actes illégaux. Au fil des ans, les experts en droits de la personne de l'ONU ont enjoint à plusieurs reprises à Israël de respecter ses obligations internationales et de mettre fin aux expulsions, aux démolitions et à l'évacuation forcée des Palestiniens de leurs terres. Israël a maintes fois indiqué qu'il n'avait pas l'intention de se conformer aux directives de la communauté internationale.

« Les actions menées par les organismes de colons israéliens, dont le but déclaré est de transformer les quartiers palestiniens de la ville en quartiers juifs, sont la source immédiate des tensions actuelles à Jérusalem-Est. Cette ingénierie démographique a été encouragée par la municipalité de Jérusalem, dont les plans directeurs d'urbanisme ont explicitement fixé l'objectif de limiter la population palestinienne de la ville à 30 %. L'établissement d'objectifs démographiques officiels comme celui-ci renforce les pratiques de domination ethnique bien ancrées, qui n'ont pas leur place dans le monde moderne », ont souligné les experts.

*(Les experts : **M. S. Michael Lynk**, [Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967](#); **M. Balakrishnan Rajagopal**, [Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard](#).)*